

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

La couverture, le sommaire et les pages d'annonces  
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue.

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

---

Le journal contemporain

Il est certain que le journal tend, de plus en plus, à supplanter le livre. Aussi, qui pourrait compter ceux que l'habitude de lire un journal et de ne lire que cela, rend incapables de raisonner eux-mêmes ? Après un certain temps, ils gobent tout ce que dit leur journal : les idées, les faits, les appréciations et les jugements, sans les peser, les discuter et les contrôler.

Le mal est d'autant plus grand qu'on ne lit souvent qu'un seul journal, et que la manie du journalisme contemporain, c'est le *repartage* et le *comméragé*. Il faut arriver *bon premier*, non seulement avec la nouvelle, mais aussi avec l'appréciation du fait. Il faut surtout *épater* le lecteur. Alors, arrière le ton juste ! Pourtant les déclamations, les gros mots, aujourd'hui fort en honneur dans la presse, ne peuvent remplacer le travail et la réflexion. Il y a, sans doute, des exceptions, mais elles se font rares. C'est pourquoi, plus nous apprenons à connaître la presse, moins nous plaignons ceux qui ne lisent pas de journaux, rédigés par des journalistes comme celui dont Mgr Isoard fait le portrait suivant :

« Le journaliste a pour première obligation de tout savoir, parce qu'il doit parler, et avec autorité, sur toutes choses. Comme il doit parler sur toutes choses au moment où elles se produisent et provoquent l'attention, il n'a presque jamais le temps d'apprendre ce qu'il ne sait point. Contraint de parler au milieu du bruit et de la confusion, il lui faut toujours et invariablement hausser sa voix jusqu'aux notes les plus extrêmes qu'elle puisse atteindre. A certaines gens, il donne une valeur qui n'est point et ne saurait être la leur ; à d'autres, il fait une situation où tout est mensonge. Il est réduit à se contenter de la surface de tout ce qui vient solliciter son attention. Il ne vit que

d'impressions. Quelques années écoulées sous l'action de ce régime, le tempérament de son esprit s'est profondément modifié, ou, pour mieux dire, c'est un nouveau tempérament. Dès lors, il ne peut plus, quelque bonne volonté qu'il y mette, ni parler ni penser autrement qu'il n'a pris l'habitude de le faire. Il ne peut plus s'astreindre à la réflexion et au calcul ; il ne sait plus aller au fond d'une question, en embrasser les divers aspects, saisir et noter les points par où elle se rattache à plusieurs autres. Il ne sait plus rencontrer d'abord l'expression juste et vraie. Il est devenu un type, un genre qui a ses caractères déterminés, absolus, et dont il ne pourrait se dépouiller, alors même qu'il y mettrait tous ses soins, qu'avec une extrême difficulté.»

Puis il ajoute : « Lisez des livres, ne vous tenez pas pour instruits, sur quelque matière que ce soit, par la seule lecture de votre journal : lisez des livres ! Donnez le moins de temps qu'il se pourra à la lecture des journaux ; le plus de temps que vous pourrez en trouver, à la lecture des livres »

### LOURDES

La librairie Havard, de Paris, vient de publier un livre anonyme, le *Triomphe de Lourdes*, qui ne manquera pas de faire grand bruit, car il contient des documents extraordinaires sur les manœuvres de la franc-maçonnerie pour détruire l'œuvre de Lourdes.

Parlant de la Grotte, l'auteur s'exprime ainsi :

Et une fois qu'on l'aura vue cette Grotte, joliment enguirlandée de lierre, illuminée de cierges vacillant au souffle de la brise du Gave, on voudra y revenir.

Allons à la Grotte !

Telle est la phrase que le pèlerin et le touriste répètent, pendant leur séjour à Lourdes.

Il y a, dans cette niche visitée par la Vierge, un mystérieux aimant qui attire les âmes.

On pleure, en quittant Lourdes, comme on pleure en quittant sa patrie ; et, si l'on pouvait voir une âme, on verrait que la Grotte en est tapissée.

Et pendant l'hiver, quand elle est solitaire, elles doivent voltiger sur les ailes du souvenir et chanter, comme les anges au-dessus de la crèche du Sauveur, le *Gloria in excelsis* de leur reconnaissance et de leur amour.

L'ouvrage fourmille d'anecdotes sur Bernadette et Mgr Peyramale.

En voici une inédite. On sait qu'après avoir ordonné la fermeture de la Grotte, l'Empereur revint sur sa décision.

L'auteur nous donne le motif de ce changement :

Les Evangiles nous racontent que, pendant le procès de Jésus, la femme de Ponce-Pilate, qui avait eu un songe, envoya un esclave à son mari pour le supplier de ne pas livrer le Juste à la mort de la croix. L'impératrice Eugénie avait eu plus qu'un songe, au sujet de l'arbitraire exercé à Lourdes par l'autorité impériale. Une nuit, le petit prince impérial fut pris de suffocations qui ressemblaient, à s'y méprendre, aux râles affreux du croup. Avant d'appeler le médecin, l'impératrice courut réveiller une de ses demoiselles d'honneur, qui nous a certifié le fait, pour lui demander une herbe de la Grotte envoyée par l'abbé Peyramale, avec qui elle était en correspondance suivie.

La dame d'honneur, qui était alors demoiselle d'honneur, dit à l'impératrice :

« Il faut faire un vœu : si le prince guérit subitement, vous devrez obtenir de l'Empereur l'ordre de faire ouvrir la Grotte de Lourdes. »

L'impératrice promit.

Le mal avait subitement empiré. Le médecin du palais, mandé en toute hâte, conseilla de réveiller l'Empereur.

L'impératrice approcha l'herbe de la Grotte de Lourdes des lèvres du petit malade, et se mit à genoux au pied de son lit. Quand elle se releva, le prince était sauvé.

L'empereur n'apprit l'événement que le lendemain par l'abbé Laisne, aumônier des Tuileries. Avant même d'avoir vu l'impératrice, il avait fait télégraphier au préfet de Tarbes d'ouvrir la Grotte de Lourdes et de ne plus tracasser Bernadette.

On sait que Bernadette répondait avec un à-propos charmant :

« Tu étais peut-être malade le jour où tu as vu la Sainte-Vierge, lui demanda le commissaire de police après la première apparition ? » « Oh ! monsieur, répondit la petite voyante, ce n'est pas avec mon asthme que je vois la dame, c'est avec mes deux yeux. »

Le docteur Voisin ayant prétendu que Bernadette était enfermée comme folle à Nevers, l'évêque du diocèse autorisa un voyageur illustre à se rendre compte par lui-même de la fausseté de cette nouvelle.

« Il allait se retirer, persuadé non seulement que Bernadette n'était pas folle, mais qu'elle était douée d'un rare bon sens, quand il lui prit la fantaisie d'adresser une dernière question. »

Le médecin, se souvenant que l'on avait écrit que Bernadette était mise au secret dans son couvent, lui dit : « Ma sœur, on affirme dans le monde que l'on vous cache ici bien des choses. »

« Oui, monsieur, répondit Bernadette, ici, on me cache mes défauts. »

L'abbé Peyramale n'avait pas moins d'esprit.

Un jour un savant astronome voulait l'embarrasser au sujet de l'existence du paradis.

— Mais enfin, où le placerez-vous votre ciel, demandait le grand homme d'un air narquois ?

— Ce n'est pas l'espace qui manque, mon bon ami. Vous reconnaissez que les planètes sont habitées, n'est-ce pas ?

— Certainement.

— Par qui ?

— Nous l'ignorons.

— Alors je suis plus savant que vous. Je suis certain que le ciel existe. Peut-être dans une de ces planètes. Quant aux habitants, je les connais moi, ce sont les humbles et non les orgueilleux qui, ne connaissant rien de la création, voudraient tout connaître du Créateur.

*Ils me représentent un muet se faisant professeur de langues étrangères.*

L'auteur nous apprend que Léon XIII a une dévotion particulière à Notre-Dame de Lourdes.

Aussi pouvait-il répondre à un prélat qui lui exprimait son mécontentement en le voyant s'obstiner à ne pas couvrir de sa haute approbation un autre pèlerinage : « Si Notre-Dame de X... me ferme les portes du ciel, Notre-Dame de Lourdes me les ouvrira bien grandes. »

---

### Théologie populaire

---

Quel commandement particulier Dieu donna-t-il à Adam et à Ève pour éprouver leur obéissance ?

Pour éprouver l'obéissance d'Adam et d'Ève, Dieu leur défendit de manger d'un certain fruit qui croissait dans le Paradis.

Il leur dit, comme nous le lisons au chapitre deuxième de la Génèse, qu'ils pouvaient manger de tous les fruits du paradis, à l'exception du fruit d'un certain arbre, et que s'ils lui désobéissaient en mangeant du fruit de cet arbre, ils mourraient certainement. Dieu donna donc à Adam et à Ève un commandement très simple, parce que ceux qui sont fidèles dans les petites choses le seront à plus forte raison dans les grandes. De plus, ce n'est pas précisément la considération de la chose défendue qui devrait nous maintenir dans le devoir et nous empêcher de violer une défense, mais la considération de l'autorité qui l'a portée. C'est ainsi que la désobéissance à nos parents et à nos supérieurs, même dans les petites choses, devient une faute.

Mais, dira-t-on peut-être, à propos de la défense faite à nos premiers parents : Pourquoi Dieu n'a-t-il pas mis leur obéissance à l'épreuve par l'un des dix commandements ! D'abord, parce qu'il ne l'a pas voulu. En second lieu, il ne le pouvait pas, parce que la condition d'Adam et d'Ève dans le paradis terrestre était toute différente de la nôtre. En effet, il ne pouvait leur ordonner de sanctifier le jour du Sabbat, car chaque jour pour eux était jour du Seigneur, puisqu'ils n'avaient qu'à louer et servir Dieu. Il ne pouvait leur défendre de voler, car tout leur appartenait ; et il en est de même des autres commandements. C'est pourquoi Dieu leur donna simplement le commandement dont nous avons parlé plus haut en leur disant : Si vous obéissez, vous serez heureux, vous et votre postérité, et vous ne mourrez jamais ; si au contraire, vous désobéissez, vous tomberez dans un abîme de maux, et vous serez assujettis aux souffrances et à la mort. La terre, maintenant si fertile, ne produira plus rien sans être cultivée et vous servira un jour de tombeau, à vous et à votre postérité.

Doués d'une volonté libre, Adam et Ève pouvaient donc choisir entre : obéir à Dieu et être heureux ; ou lui désobéir et être malheureux.

#### A propos de nos collègues

« Montrez-moi un collège classique où l'on enseigne à parler, à lire et écrire. »

« Parole d'honneur, les hommes qui sont à la tête de nos grandes maisons d'éducation ont l'air de considérer une bonne écriture comme incompatible avec des études classiques. »

Ce compliment à l'adresse de nos collègues, est de M. Fréchette.

Il y a, sans doute, bon nombre d'élèves qui, leur cours classique terminé, parlent, lisent et écrivent encore mal.

Mais ce fait, fut-il cent fois plus vrai, n'incrimine pas nécessairement les professeurs de la plupart de nos collèges. Ceux qui parlent, lisent et écrivent mal, ne peuvent généralement s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Il est bien permis de signaler les lacunes de notre enseignement, mais sachons donc prendre le ton et garder la mesure.

#### Jugement dans la cause Pichette-Desjardins

Jugement a été rendu, le 14 avril, en la Cour Supérieure de Montréal, par M. le juge Loranger, dans la poursuite en dommages d'un nommé Pichette contre M. l'abbé Desjardins, vicaire à Sainte-Brigide, Montréal. En voici les conclusions :

« Considérant qu'il est faux que le défendeur ait de lui-même sollicité des informations de l'épouse du demandeur ; que le curé a autorisé le défendeur à se charger de cette affaire pour obtenir les renseignements voulus pour régulariser la position du demandeur et de sa femme ; que le défendeur a fait les perquisitions nécessaires au cours desquelles il obtint la preuve qu'ils étaient parents lors du mariage et que ce mariage avait été célébré sans dispense ; que le défendeur voulant faire apprécier au demandeur la gravité du cas lui dit que son mariage était nul, que les enfants qui en étaient nés étaient illégitimes et que lui et sa femme devaient cesser de vivre maritalement.

« Considérant que dans l'occasion en question, de même que dans les occasions précédentes, le défendeur en essayant de provoquer la réhabilitation du mariage du demandeur, était dans l'exécution de son devoir comme prêtre ; qu'étant prouvé que le demandeur, sa femme, parents au degré prohibé, se sont mariés sans avoir obtenu dispense préalable, il était du devoir du demandeur de se soumettre aux conseils et à la demande du défendeur.

« Considérant que le demandeur a reconnu, quelques jours après, que tel était son devoir et a fait réhabiliter son mariage.

« Considérant toutefois que le défendeur, dans l'occasion en dernier lieu mentionnée, s'est servi, comme moyens de persuasion, d'expressions, de termes et de comparaisons inutilement sévères et exagérés, qui ont blessé le demandeur dans sa sensibilité, bien que le défendeur n'eut pas l'intention de l'offenser, et que conséquemment il n'y a pas lieu à accorder des dommages, la

cour ne peut pas accorder de frais au demandeur contre le défendeur.

« Considérant que le défendeur a agi comme ministre de la religion et aviseur religieux et non en qualité d'officier public, qu'il est en conséquence non recevable à réclamer le bénéfice de l'avis d'un mois nécessité par l'article 32 ;

« Considérant que le demandeur n'a pas fourni les allégués essentiels de sa déclaration, la Cour renvoie l'action du demandeur, mais sans frais. »

Cette cause, avec laquelle certains journaux ont voulu faire du capital anti-clérical, finit presque aussi bien que celle de Chambly, c'est-à-dire en queue de poisson.

---

#### A travers les Journaux

On lit dans l'*Oiseau-Mouche* :

« C'était surprenant, n'est-ce pas ? de voir des gens attendre au No 5 de l'*Oiseau-Mouche* pour le refuser ! Eh bien, il s'est trouvé trois *quidam* pour nous retourner le No 7 ! Voilà des personnes, au moins, qui réfléchissent avant d'agir, qui savent lutter contre la fougue de leur caractère et qui remportent des victoires sur leur vivacité naturelle. »

« Nous pouvons bien dire, entre nous, qu'il n'y en a pas comme les Canadiens pour réussir dans tous les genres..... »

Si Dieu lui prête vie, comme nous n'en doutons pas, l'*Oiseau-Mouche* en verra bien d'autres.

---

#### Mgr T. Mullen, évêque d'Erié

S. G. Mgr Tobias Mullen, évêque d'Erié, est né en Irlande, en 1818. Il a fait la plus grande partie de ses études théologiques au collège de Maynooth, et n'était encore que simple mincré lorsqu'il vint aux Etats-Unis, sur l'invitation de Mgr O'Connor. En 1853, son cours était terminé, et le 1<sup>er</sup> septembre 1844, il était ordonné prêtre.

Après avoir été, quelques mois, vicaire à la cathédrale de Pittsburg, il fut chargé de la mission de Johnstown, puis promu à l'église Saint-Pierre de Allégheny, et peu après, nommé vicaire-général du diocèse, tout en restant à la tête de sa paroisse.

Mgr Mullen fut appelé en 1868, à succéder à Mgr J. M. Young, deuxième évêque du diocèse d'Erié, décédé en septembre 1866.



Le premier titulaire a été Mgr M. O'Conner, consacré en 1843 pour le siège de Pittsburg, transféré à Érié en 1853, et transféré de nouveau à Pittsburg, en 1854.

Le diocèse d'Érié a beaucoup progressé sous la direction de Mgr Mullen, dont les premiers actes épiscopaux ont été la fondation d'un collège confié aux RR. PP. Rédemptoristes, d'un couvent et d'un hôpital dirigés par les Sœurs de Saint-Joseph. La meilleure preuve de la sagesse de son administration, c'est qu'il a vécu et créé toutes ces œuvres sans endetter la corporation épiscopale.

Tout le temps que Mgr Mullen peut dérober à l'exercice du ministère et aux affaires, il le consacre à l'étude et à des travaux particuliers. Ainsi, il a publié, dernièrement, un ouvrage considérable et d'un grand mérite, dit-on, sur l'Ancien Testament. Actuellement malgré ses 75 ans, il est à préparer un ouvrage du même genre sur le Nouveau Testament.

Le diocèse d'Érié, situé dans la partie nord-ouest de la Pensylvanie, et voisin de celui de Pittsburg, comprend 13 comtés, et compte 57 prêtres séculiers, 17 réguliers, 110 églises, 11 chapelles, 10 stations, 60 écoles paroissiales fréquentées par environ 6,000 élèves, et une population catholique de 60,000 à 65,000 âmes.

---

#### Les écoles du soir à Montréal

Les écoles du soir, dit la *Semaine Religieuse* de Montréal, ouvertes le 21 novembre 1891, ont été closes le 30 mars 1893. Sur 800 inscrits, 200 environ fréquentaient les classes pendant le dernier mois. En 1891-92 le nombre des inscriptions avait été de 2,000, et si nous sommes bien renseignés, ajoute la même Revue, le nombre des assistants, à la fin des classes, n'était pas beaucoup plus élevé que celui de 1892-93.

Il faut avouer que le résultat est maigre.

---

#### Aujourd'hui et autrefois

Douce, patriarcale, innocente, honorable amitié de famille, votre siècle est passé. On ne tient plus au sol par une multitude de fleurs, de rejets et de racines : on naît et l'on meurt maintenant un à un. Les vivants sont pressés de jeter le défunt à l'éternité et de se débarrasser de son cadavre. Entre les amis, les uns vont attendre le cercueil à l'église, en grommelant d'être déshonorés et dérangés de leurs habitudes ; les autres poussent

le dévouement jusqu'à suivre le convoi au cimetière ; la fosse comblée, tout souvenir est effacé. Vous ne reviendrez plus jours de religion et de tendresse, où le fils mourait dans la même maison, dans le même fauteuil, près du même foyer où étaient morts son père et son aïeul, entouré, comme ils l'avaient été, d'enfants et de petits enfants en pleurs, sur qui descendait la dernière bénédiction paternelle !—(Chateaubriand.)

### Le Prêtre et le Maudit

(Suite)

Encore gamin, il s'acharnait à dénicher les oiseaux, torturant les petits en de longs et ignobles supplices. Plus tard, à douze ans, il disparaissait durant des semaines et revenait loqueteux, hâve, couvert de boue. Quand le vieux Traub hasardait une observation, Jean ricanait d'un ricanement mauvais qui, sous les lèvres minces, découvrait des canines aiguës comme affamées de morsures. Quand son père levait la main sur lui, il s'acculait dans un coin et l'œil méchant, les dents grinçantes, grognait rageusement comme un dogue hargneux.

Quand il eut vingt ans, son père songea à le marier, espérant que pour lui le mariage serait un amendement. Mais nulle fille dans le pays ne voulait du vagabond. Il ne put trouver qu'une misérable orpheline, la Françoise, qui gardait les dindons du village, couchant au hasard, dans les écuries.

Ce fut une martyre.

Jean buvait, battait sa femme, menaçait le vieux qui, tremblant, voyait se fondre les minces économies lentement amassés.

Jean avait vingt-cinq ans, déjà usé, la voix rauque, brûlée d'alcool, les yeux larmoyants, les joues creuses, c'était, quand il passait, une terreur parmi les enfants qui disparaissaient comme une volée de moineaux.

Un jour, un grand bruit se fit dans la maison du vieux Traub.....des jurons.....des pleurs.....des trépignements.....des plaintes.....plus rien.....Un instant après, Jean était sorti, la blouse déchirée, nu-tête, les yeux hagards, et s'était enfui vers le bois.

Nul n'osait approcher de la maison : le vague soupçon de choses horribles paralysait ces paysans paisibles.

Prévenu, l'abbé Martin était accouru. Il avait ouvert la porte.....

Dans un coin, près de la cheminée où fumaient deux tisons mourants, la Françoise affolée, sur un escabeau, la tête dans

ses mains, pleurait à gros hoquets.....au milieu de la pièce, étendu de la face contre terre, le vieux Traub gisait. Françoise ne bougeait pas, sanglotant toujours. L'abbé Martin avait pris la tête du vieillard ; elle était déjà froide, crispée ; les yeux grands ouverts avaient conservé une infinie expression d'horreur ; il semblait que le dernier regard du mort se fût figé dans ses prunelles ternes.

Le cou portait en stigmates bleuâtres la trace des doigts paricides.

L'abbé Martin s'était redressé. Sa robuste poitrine haletant de l'effroyable émotion que lui causait ce crime monstrueux, il avait béni le cadavre et s'était retiré.

Au dehors, la nouvelle s'était rapidement répandue. Devant la maison de Traub, tout le village était rassemblé, anxieux, tremblant, terrifié. Quand le curé parut sur le seuil, pâle comme un suaire, les yeux baissés, les mains jointes, les têtes se découvrirent, chacun fit place, mais nul n'osa questionner.

Jean ne fut pas inquiété. La gendarmerie venait rarement à Corcy et personne ne songea à la prévenir. Le silence se fit sur le crime.

Quelques jours après l'enterrement, on vit Jean, à la tombée du jour, se glisser dans le village. Vers minuit, une grande clarté jaillit.....La maison de Traub brûlait. Après une heure, rien ne restait qu'à des pierres rongées par le feu et des débris noirs de poutres fumantes.

De Jean et de Françoise, nulle trace.

Une terreur paralysait les habitants, faisant surgir de fantastiques légendes.

La vérité était que, parfois, le vent venant de la forêt apportait des bruits sourds, pareils, à ceux que produit la cognée tranchant le tronc des arbres.

Un matin, on aperçut, à la lisière du bois, une cabane bâtie en une nuit—tel un champignon poussant au pied d'un cèdre. C'était le refuge de Jean.

Depuis trois ans, il vivait là, le maudit, seul avec Françoise et l'enfant, né quelques jours après le crime. Une barrière de crainte, d'horreur et de superstition s'était dressée entre les habitants de Corcy et lui. Quand on le voyait venir, on s'écartait pour ne pas le rencontrer, et cette répulsion achevait de lui envenimer le cœur.

Oh ! combien il les haïssait ces gens demeurés honnêtes quand

il était devenu criminel ! Oh ! combien surtout il le haïssait ce prêtre tant vénéré, quand lui était un objet de dégoût ! Oh ! comme gaiement il les eût lacérés, pétris en bouillie, tous ! tous ! et lui !.....

Il s'abrutissait à boire, à boire des alcools qu'il se procurait on ne savait comment, et quand il était ivre, il battait Françoise, pauvre créature dominée et martyrisée par cette brute, Françoise qui ne savait que pleurer en serrant son enfant dans ses bras.

Pourtant, dans le cœur de Jean, débordant de haine et de passions mauvaises, un seul sentiment humain et tendre demeurait, l'amour de sa fille.

Il l'aimait. Cette perversité aimait cette innocence, cette brutalité aimait cette faiblesse. Quand il se portait sur elle, son regard mauvais et froid s'adoucissait d'un rayonnement plus pur. Parfois, après un orage de menaces et de blasphèmes, brusquement il s'apaisait, et, saisissant l'enfant dans ses mains rudés, l'embrassait follement, comme en un délire.

Elle n'était pas baptisée ; il avait l'horreur du prêtre ; elle ne portait aucun nom, elle s'appelait « la petite », un mot qui, pour lui, résumait tout, tout ce qu'il pouvait y avoir encore de tendresse dans ce cœur corrodé de vice et de haine.

Tel était l'ennemi, l'unique ennemi de l'abbé Martin. Le saint prêtre n'y prenait pas garde, mais on disait dans le pays que le maudit qui avait tué son père commettrait encore quelque sacrilège.

#### IV

L'abbé Martin, dans son étroit lit de fer aux rideaux de percale blanche venait d'éteindre sa lumière. Les mains jointes, il finissait une prière.

.....La lune, très claire, presque blanche, glissait ses rayons à travers la croisée sans volets et découpait sur le mur de la chambre des arabesques noires. La pièce étant située au rez-de-chaussée, l'abbé Martin pouvait voir, de son lit, les quelques rosiers grêles ornant son jardin, un jardin dont on faisait trois fois le tour en récitant une dizaine de chapelet.

Mais l'abbé Martin, en ce moment, ne songeait pas à son jardin, il ne songeait pas à ses roses que cependant il aimait tant.

L'abbé Martin était agité, il se tournait et se retournait dans sa couchette étroite, anxieux comme un enfant qui attend une

surprise pour le lendemain. L'abbé Martin était ainsi quatre fois l'an, quand le matin il avait été à la perception toucher son maigre traitement. Les pauvres le connaissaient bien, eux aussi, ce voyage trimestriel, ils savaient que c'était un peu de fortune qui venait pour eux.

(A suivre.)

#### A travers le monde des nouvelles

*Québec.*—Les Quarante-Heures auront lieu à la Basse-Ville, le 1<sup>er</sup> mai; à Saint-Honoré, le 3; aux Ursulines, le 5.—Nous apprenons avec regret que M. Legaré, curé de Beauport, a été frappé de paralysie, et nous faisons des vœux pour son rétablissement.—Mgr Lafèche est arrivé de Rome, après un heureux voyage.—M. l'abbé Bourduas est décédé à Montréal, à l'âge de 38 ans.—M. le chanoine B.-J. Leclair, ancien curé de Stanbridge, est décédé.—Le *Courier du Canada*, à notre connaissance du moins, est le seul journal de Québec, qui ait dénoncé la vente que l'on fait, en pleine rue, de productions immorales.

*France.*—MM., Arthur Loth et A. Roussel, ont cessé d'appartenir à la rédaction de l'*Univers*, par suite d'une grave divergence d'opinion avec le rédacteur-en-chef.

*Rome.*—On annonce la mort du cardinal Apolloni, de l'ordre des diacres. L'éminent défunt était né en 1823, il avait été créé cardinal par Léon XIII, dans le Consistoire du 24 mai, 1889.—D'après l'annuaire pontifical pour 1893, il y a actuellement 62 cardinaux publiés, savoir : 4 romains, 31 italiens et 27 pour les autres nations. Sur ce nombre, 52 ont été créés par Léon XIII. Le doyen d'âge est le cardinal Mertel, qui compte 87 ans d'âge et 35 de cardinalat.—Le 15 courant, la Congrégation des Rites se réunira pour se prononcer, entre autres questions, sur l'introduction de la cause de béatification ou de déclaration du martyr des serviteurs de Dieu Pierre Olivaint, Léon Ducoudray, Alexis Clerc, Jean Caubert et Anatole de Bengy, martyrs de la Commune.—A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Sainte-Enfance, fondée à Paris, en mai 1843, par Mgr Forbin-Janson, le cardinal V. Vanutelli, protecteur de cette association, vient d'adresser aux évêques français un Bref de Léon XIII, confirmant à perpétuité les pouvoirs déjà concédés *ad tempus* aux prêtres directeurs de cette œuvre.